



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

30 DEC. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



20005659

de

N° d'entreprise : 0628.848.723

Dénomination(en entier) : **ALGONQUIN MANAGEMENT PARTNERS**(en abrégé) : **AMP**Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **AVENUE LOUISE 523 - 1050 BRUXELLES****Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION**

Extrait de l'Assemblée Générale du 18 novembre 2019 :

1.L'assemblée acte la démission de Monsieur Thomas Guyot de sa fonction d'administrateur.
Décharge pleine et entière lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

2.L'assemblée décide à l'unanimité de le remplacer au sein du Conseil d'Administration par Monsieur Jonathan HARRIS*.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé sera exercé à titre gratuit et s'achèvera après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 délibérant sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social 2023.

3.A l'unanimité l'assemblée générale charge la société TMA INTERNATIONAL SA, Boulevard Saint-Michel 125, à 1040 Bruxelles, représentée par Monsieur Jean-Christophe Cardon de Lichtbuer, Administrateur Délégué, avec pouvoir de subdélégation, de faire procéder aux formalités de publication de la présente décision auprès du Moniteur Belge et de la Banque Carrefour des Entreprises

* domicilié 78 Chrch Road - SW19 5AB Londres

JC CARDON
Mandataire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).